

Communiqué de presse

Grève des enseignants - mardi 3 février 2015

Accueil des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de Colmar

La Ville de Colmar respecte le droit de grève reconnu aux personnels de l'Education Nationale, tout autant que la liberté des familles à organiser au mieux leurs activités professionnelles et familiales en cas de grève du personnel enseignant du 1er degré.

Ainsi, dans le cadre du mouvement de grève annoncé pour le mardi 3 février prochain, la Ville de Colmar assurera un service d'accueil pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques dans les conditions définies par la loi. Par ailleurs, la restauration scolaire et les activités périscolaires dans les écoles fonctionneront.

Pour les parents qui le peuvent, il est cependant recommandé de ne pas envoyer leur enfant à l'école ce jour-là.

Contact presse :

Delphine Sivignon

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

delphine.sivignon@colmar.fr

Marion Morant

+ 33 (0)3 89 20 67 53

contact@ville-colmar.com